



MUTUELLE DE PREVOYANCE SOCIALE DES CHEMINOTS

Communiqué N° 10/MPSC/2003

Il est porté à la connaissance des affiliés que dans le cadre de l'amélioration des prestations offertes par la MPSC, l'Assemblée Générale du 23 Décembre 2003 a adopté les résolutions suivantes:

- 1- Le remboursement de la radiothérapie à 90% (au lieu de 60%) des tarifs uniformes conventionnés avec les Trois Centres Privés d'Oncologie existants au Maroc (AL AZHAR, AL KINDY et LE LITORAL),
- 2- Le remboursement de l'accouchement normal à 1500,00 DH, soit avec une réévaluation de plus de 26%,
- 3- Prévoir une Quote part de 10 % sur les frais des analyses de biologie et de Radiologie, dans le but de limiter les abus et de rationaliser les dépenses de la Mutuelle.

Ces résolutions prennent effet à compter de janvier 2004.

Rabat, le 29 décembre 2003

Le Président

Le Secrétaire Général



